

# Association de la Famille de Noblens

Monsieur le commissaire-enquêteur  
sur le projet d'aménagement de la ZAE  
du Souchet à Villereversure

par courriel : [ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr)

Paris, le 8 mars 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet emportant mise en compatibilité du PLU de Villereversure, que j'ai consulté en mairie le 28 février 2022, appelle de ma part les observations suivantes.

La construction de l'usine CAPS sur un terrain agricole en 1997 a, de toute évidence, entaché le caractère rural du hameau de Noblens.

Son extension - qui fait suite aux précédents agrandissements - défigurerait encore davantage le paysage.

L'argument mis en avant dans l'extrait du registre des arrêtés du président du 25 juin 2021 selon lequel « *le projet d'extension revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il permet le maintien de l'activité de l'entreprise sur site, afin d'éviter l'abandon des locaux existants et la création d'une friche industrielle* » est pour le moins spécieux.

Il est indiqué dans la notice de présentation que la commune de Villereversure ne dispose d'aucun monument historique ou site classé ou inscrit. C'est un fait.

Mais il aurait été honnête de relever que le hameau de Noblens comporte l'une - sinon la principale car la plus ancienne - des « *valeurs pittoresques à caractère patrimonial* » de la commune comme l'indiquait déjà le rapport de présentation du PLU de 2007.

S'il a été largement remanié au 18<sup>ème</sup> siècle, le château de Noblens est, pour sa partie la plus ancienne, antérieur au 15<sup>ème</sup> siècle.

Cette propriété présente d'évidence un intérêt historique, étant le berceau des seigneurs qui ont porté le nom du lieu. Le site fait partie du patrimoine du hameau et participe à son identité.

La Charte du Revermont prévoit de veiller à la conservation du patrimoine culturel et architectural. Le PLU affirme que les aménagements et constructions devront faire l'objet d'une intégration paysagère de qualité. Il est regrettable que le projet d'aménagement de la ZAE du Souchet n'en tienne pas plus compte.

Bien à vous,

Bertrand de Noblens

Président

